



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INFO COVID – 19

À Paris, le 20 octobre 2020

- Les protocoles sanitaires de rentrée proposés par la FFAAA s'appliquent toujours sur l'ensemble des territoires quelle que soit leur zone d'appartenance : Verte, Alerte, renforcée, Alerte maximale.
- La pratique sportive reste autorisée pour tous au sein des clubs, sauf pour les plus de 18 ans dans les territoires placés en zone d'alerte renforcée et zone d'alerte maximale. Les contours des territoires (villes concernées) où s'appliquent cette restriction sont précisés par arrêté préfectoral de chaque territoire.
- En complément de ces dispositions, le couvre-feu instauré de 21h à 6h, pour une durée d'au moins 4 semaines à compter du Samedi 17 Octobre à Paris et sur tous les comités d'île de France, ainsi que sur huit métropoles : Grenoble, Lille, Lyon, Aix en Provence, Marseille, Saint – Etienne, Rouen, Montpellier et Toulouse, impose l'interdiction de la pratique pour tous durant cette amplitude horaire sur ces territoires.